



Rendement des émissions moyennes de NO_x du parc de véhicules légers, de camionnettes et de véhicules moyens à passagers pour l'année de modèle 2014

par rapport au *Règlement sur les émissions des véhicules
routiers et de leurs moteurs* et en vertu de la *Loi canadienne
sur la protection de l'environnement (1999)*

Division du transport
Environnement et Changement climatique Canada
Novembre 2017

Avertissement

Le présent document constitue un résumé des données recueillies en vertu du *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*. Il ne remplace ni ne modifie d'aucune façon les dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* ou du *Règlement* élaboré en vertu de cette *Loi*. En cas de contradiction entre le présent document et la *Loi* ou le *Règlement*, la *Loi* et le *Règlement* ont préséance.

N° de catalogue : EN81-10F-PDF
ISSN : 1927-2456

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la **Ministre de l'Environnement et du Changement climatique**, 2017

Also available in English

Table des matières

| | | |
|-----|---|---|
| 1 | Sommaire | 1 |
| 2 | Objet..... | 2 |
| 3 | Introduction..... | 2 |
| 4 | Rendement des émissions moyennes de NO _x des parcs des entreprises pour l'année de modèle 2014..... | 3 |
| 4.1 | Portée des rapports des entreprises | 3 |
| 4.2 | Distribution des séries et valeur moyenne de NO _x du parc canadien | 5 |
| 4.3 | Tendance des valeurs moyennes de NO _x des parcs | 5 |
| 5 | Conclusions..... | 7 |

Liste des tableaux

| | |
|---|---|
| Tableau 1 : Sommaire des rapports des entreprises | 4 |
| Tableau 2 : Distribution des véhicules en fonction de la norme d'émissions de NOx (par série)..... | 5 |

Liste des figures

| | |
|--|---|
| Figure 1 : Valeurs et normes d'émissions moyennes de NOx des parcs | 6 |
|--|---|

1 Sommaire

En vertu du *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* (ci-après « le *Règlement* »), chaque nouveau véhicule léger, camionnette et véhicule moyen à passagers doit être certifié par son fabricant comme étant conforme à une des séries correspondantes à celles de l'Environmental Protection Agency des États-Unis pour lesquelles il y a des normes d'émissions particulières d'oxyde d'azote (NO_x) et d'autres polluants. De plus, les fabricants et importateurs de ces véhicules sont requis de faire rapport du rendement de leur parc relativement aux émissions moyennes de NO_x pour chaque année de modèle.

Ce rapport est le onzième rapport annuel et il résume le rendement du parc canadien dans son ensemble relativement aux émissions moyennes de NO_x pour l'année de modèle 2014. Au total, 21 entreprises ont soumis des rapports de fin d'année de modèle comprenant un total de 1 724 084 véhicules fabriqués ou importés au Canada pour la vente au premier usager. Le rapport inclut la valeur moyenne de NO_x pour chacune des entreprises ainsi que leurs points/déficits relatifs aux émissions. Il comprend également une comparaison de la distribution des véhicules certifiés conformes aux différentes séries ainsi que le rendement général de NO_x calculé pour l'ensemble du parc canadien par rapport aux années de modèles précédentes.

La valeur moyenne de NO_x de l'ensemble des parcs canadiens de véhicules légers et de camionnettes légères ainsi que de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers pour l'année de modèle 2014 est de 0,05907711 g/mille, comparativement à la norme de 0,07 g/mille. La valeur moyenne de NO_x pour chaque entreprise était égale ou inférieure à la norme, et toutes les entreprises ont respecté, selon leur rapport, les dispositions du *Règlement* relatives aux normes moyennes des parcs.

La valeur moyenne de NO_x a continué de diminuer pour l'année de modèle 2014. Ce résultat correspond aux objectifs de rendement environnemental du *Règlement*.

2 Objet

Le présent rapport a pour objet de résumer le rendement individuel des entreprises et du parc canadien dans son ensemble relativement aux émissions moyennes de NO_x pour l'année de modèle 2014, selon les données soumises par les entreprises dans leurs rapports de fin d'année de modèle ainsi que toute révision reçue avant la publication de ce rapport. Il a également pour objet de faire état de l'efficacité du programme sur les émissions moyennes de NO_x du parc canadien en vue de l'atteinte des objectifs de rendement environnemental.

3 Introduction

Le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004 en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Le *Règlement* instaure des normes nationales d'émissions plus rigoureuses pour les véhicules routiers et leurs moteurs. Il harmonise les normes canadiennes d'émissions pour les véhicules légers¹, les camionnettes légères², les camionnettes lourdes³, les véhicules moyens à passagers⁴, les véhicules lourds, les moteurs de véhicules lourds et les motocyclettes avec celles de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, qui sont incorporées par voie de référence au Code of Federal Regulations.

Chaque nouveau véhicule léger, nouvelle camionnette légère ou lourde et nouveau véhicule moyen à passagers doit être certifié comme étant conforme à une des séries pour lesquelles il y a des normes d'émissions particulières de NO_x et d'autres polluants. Le choix de la série dans laquelle un modèle de véhicule sera certifié au cours d'une année de modèle donnée est limité par l'obligation d'une entreprise de se conformer aux normes d'émissions moyennes de NO_x des parcs associées à cette année de modèle. La norme actuel d'émission moyenne de NO_x, introduite pour l'année de modèle 2009, est de 0,07 g/mille.

¹ Les véhicules légers comprennent généralement les automobiles.

² Les camionnettes légères comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules loisir travail et les camionnettes dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est de 2 722 kg (6 000 livres) ou moins.

³ Les camionnettes lourdes comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules loisir travail et les camionnettes dont le PNBV est de plus de 2 722 kg (6 000 livres) et jusqu'à 3 856 kg (8 500 livres).

⁴ Les véhicules moyens à passagers comprennent généralement les véhicules plus lourds de type passagers, comme les fourgonnettes et les véhicules loisir travail dont le PNBV est supérieur à 3 856 kg (8 500 livres) et inférieur à 4 536 kg (10 000 livres).

La valeur moyenne des émissions de NO_x des parcs des entreprises est la moyenne pondérée calculée à partir du nombre de véhicules certifiés conformes à chaque série. Les séries d'émissions, les normes d'émissions moyennes de NO_x et les méthodes de calcul des valeurs moyennes de NO_x sont alignées avec celles de l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Il y a toutefois des différences dans la structure du programme canadien relatif aux émissions moyennes de NO_x des parcs conçues pour reconnaître les véhicules vendus tant au Canada qu'aux États-Unis durant la même période. La structure des exigences réglementaires est conçue pour obtenir des émissions moyennes des parcs comparables à celles des États-Unis, tout en réduisant au minimum le fardeau de la réglementation pour les entreprises et en leur offrant la possibilité de vendre des véhicules au Canada indépendamment des États-Unis.

Le *Règlement* exige que toutes les entreprises soumettent au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au plus tard le 1^{er} mai suivant la fin de l'année de modèle. Le rapport de fin d'année de modèle doit contenir des renseignements détaillés portant sur les parcs de l'entreprise ou sur ses groupes de véhicules.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul des valeurs moyennes de NO_x des parcs et des points ou du déficit relatifs aux émissions de NO_x, veuillez consulter le *Règlement*, qui est disponible sur le registre environnemental de la LCPE d'Environnement et Changement climatique Canada <http://ec.gc.ca/lcpe-cepa/fra/reglements/DetailReg.cfm?intReg=65>. Vous y trouverez également les rapports de fin des années de modèles 2004 à 2013.

4 Rendement des émissions moyennes de NO_x des parcs des entreprises pour l'année de modèle 2014

4.1 Portée des rapports des entreprises

Le tableau 1 contient la liste des entreprises qui ont soumis un rapport de fin d'année de modèle 2014 conformément aux exigences du *Règlement* et inclus les marques des véhicules ainsi qu'un sommaire des données reçues.

Tableau 1 : Sommaire des rapports des entreprises

| Entreprise | Marques | Nombre de groupes d'essai ⁵ | Nombre total de véhicules | Valeur moyenne de NO _x (g/mille) ⁶ | Solde initial ⁷ | Solde 2014 ⁷ |
|--|---|--|---------------------------|--|----------------------------|---------------------------|
| Aston Martin Lagonda Limited | Aston Martin | 2 | 127 | 0.0700 | 0 | 0 |
| BMW Group Canada | BMW, Mini, Rolls-Royce | 24 | 37,363 | 0.069753 | 913 | 922 |
| FCA Canada Inc. | Chrysler, Dodge, Jeep, Fiat, RAM | 23 | 281,508 | 0.0379229 | 57,436 | 66,466 |
| Ferrari North America, Inc. | Ferrari | 3 | 212 | 0.0700 | 0 | 0 |
| Ford Motor Company of Canada, Limited | Ford, Lincoln | 40 | 282,462 | 0.0613356 | 51,267 | 53,714 |
| General Motors of Canada Limited | Buick, Cadillac, Chevrolet, GMC | 29 | 227,967 | 0.0410423 | 89,510 | 96,111 |
| Honda Canada Inc. | Acura, Honda | 18 | 156,408 | 0.0698239 | 20,213 | 20,241 |
| Hyundai Auto Canada Corp. | Hyundai | 16 | 105,683 | 0.0695127 | 3,319 | 3370 |
| Jaguar Land Rover Canada, ULC | Jaguar, Land Rover | 11 | 7,362 | 0.07000 | 1,079 | 1,079 |
| Kia Canada Inc. | Kia | 15 | 71,165 | 0.069333 | 4,880 | 4,927 |
| Lotus Cars Limited | Lotus | 1 | 15 | 0.070 | 0 | 0 |
| Maserati North America, Inc. | Maserati | 3 | 543 | 0.0700 | 0 | 0 |
| Mazda Canada Inc. | Mazda | 9 | 68,163 | 0.070000 | 15,090 | 15,090 |
| Mercedes-Benz Canada Inc. | Mercedes, Smart | 18 | 36,103 | 0.068811 | 190 | 233 |
| Mitsubishi Motor Sales of Canada, Inc. | Mitsubishi | 7 | 25,816 | 0.069629 | 106 | 116 |
| Nissan Canada Inc. | Infiniti, Nissan | 24 | 109,349 | 0.0697401 | 18,918 | 18,946 |
| Porsche Cars Canada, Ltd. | Porsche | 12 | 4,617 | Voir la note ⁸ | Voir la note ⁸ | Voir la note ⁸ |
| Subaru Canada, Inc. | Subaru | 7 | 38,079 | 0.069457 | 2,807 | 2,828 |
| Toyota Canada Inc. | Lexus, Scion, Toyota | 36 | 193,692 | 0.0673518 | 28,362 | 28,875 |
| Volkswagen Group Canada | Audi, Bentley, Bugatti, Lamborghini, Volkswagen | 28 | 75,181 | Voir la note ⁸ | Voir la note ⁸ | Voir la note ⁸ |
| Volvo Cars of Canada Corp. | Volvo | 3 | 2,269 | 0.07000 | 3,538 | 3,538 |

⁵ Un groupe d'essai constitue l'unité de classification de base et est composé de véhicules légers, de camionnettes légères, de camionnettes lourdes ou de véhicules moyens à passagers ayant des rendements d'émissions de gaz d'échappement similaires et partageant toutes les caractéristiques décrites dans le Code of Federal Regulations des États-Unis, à la partie 86, section de chapitre C, article 1827.

⁶ Les valeurs moyennes de NO_x des parcs sont arrondies aux mêmes nombres de chiffres significatifs que compte le nombre total de véhicules des parcs des entreprises.

⁷ Les points et déficits relatifs aux émissions de NO_x sont arrondis au nombre entier le plus près. Un signe négatif (-) indique un déficit.

⁸ La valeur moyenne de NO_x ainsi que le solde de points et déficits pour Porsche Cars Canada, Ltd. et Volkswagen Group ne sont pas inclus dans ce tableau en raison des enquêtes en cours au sujet de certains de leurs véhicules diesel. Cependant, aucun ajustement n'a été fait concernant la nombre total de véhicules, le nombre de groupes d'essai, la distribution des véhicules en fonction de la norme d'émissions de NO_x par série et la valeur moyenne de NO_x du parc canadien (Tableau 2).

Au total, 21 entreprises ont soumis des rapports couvrant les véhicules de l'année de modèle 2014, répartis dans 329 groupes d'essai. Il convient de noter que certains groupes d'essai sont communs entre les entreprises qui utilisent les mêmes plates-formes ou groupes motopulseurs dans la fabrication de leurs véhicules.

Les valeurs moyennes de NO_x des entreprises vont de 0,0379229 g/mille à 0,070000 g/mille pour les parcs de véhicules légers, de camionnettes légères, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers. Aucune entreprise n'a déclaré de valeur moyenne de NO_x dépassant la norme de 0,07 g/mille.

Au total, les entreprises ont obtenu 18 828 points pour l'année de modèle 2014. Aucune entreprise n'a accusé de déficit relativement à son parc ni n'a déclaré de solde négatif à la fin de cette année de modèle. De plus, il n'y a eu aucun transfert de points entre les entreprises pour l'année de modèle 2014.

4.2 Distribution des séries et valeur moyenne de NO_x du parc canadien

Le tableau 2 offre un aperçu de la distribution des véhicules en fonction de la norme d'émissions de NO_x (par série). Il présente également la valeur moyenne de NO_x calculée pour l'ensemble du parc canadien pour l'année de modèle 2014.

Tableau 2 : Distribution des véhicules en fonction de la norme d'émissions de NO_x (par série)

| Numéro de la série | Norme de NO _x (en g/mille) | Nombre total de véhicules dans la série | Pourcentage de véhicules dans la série |
|---|---------------------------------------|---|--|
| 8 | 0.20 | 2 046 | 0,12 |
| 7 | 0.15 | 0 | 0,00 |
| 6 | 0.10 | 0 | 0,00 |
| 5 | 0.07 | 1 142 725 | 66,28 |
| 4 | 0.04 | 559 258 | 32,44 |
| 3 | 0.03 | 16 593 | 0,96 |
| 2 | 0.02 | 2 102 | 0,12 |
| 1 | 0.00 | 1 360 | 0,08 |
| Nombre total de véhicules du parc pour l'année de modèle 2013 | | | 1 724 084 |
| Valeur moyenne de NO_x du parc canadien (en g/mille) | | | 0,05907711 |
| Norme de NO_x moyenne du parc (en g/mille) | | | 0,07 |

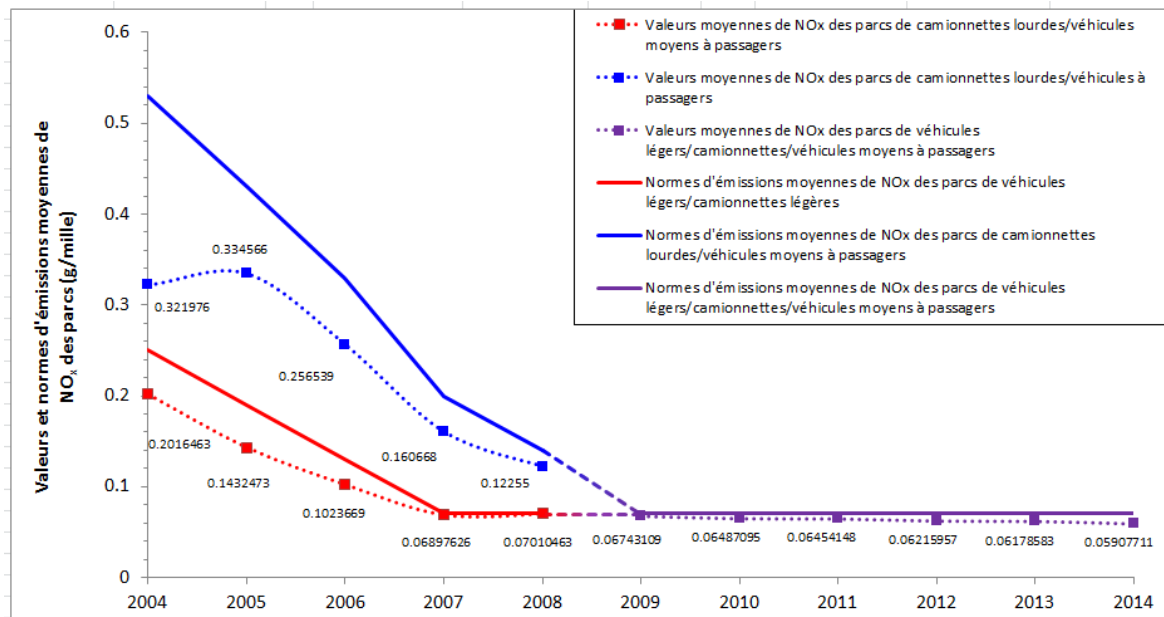
Note : En commençant avec l'année de modèle 2009, les normes pertinentes se limitent aux séries 1 à 8 pour toutes les catégories.

Pour l'année de modèle 2014, presque tous les véhicules (99.9 % du parc) ont été certifiés comme étant conformes à une série ayant une norme équivalente ou inférieure à la norme de NO_x moyenne de 0,07 g/mille. La valeur moyenne de NO_x du parc canadien était de 0,05907711 g/mille.

4.3 Tendance des valeurs moyennes de NO_x des parcs

La figure 1 présente la tendance des valeurs moyennes de NO_x en fonction des normes applicables depuis 2004 pour les parcs de véhicules légers et de camionnettes légères ainsi que les parcs de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers. En commençant avec l'année de modèle 2009, le parc entier des véhicules légers, des camionnettes légères, des camionnettes lourdes et des véhicules moyens à passagers est assujéti à une seule norme moyenne de NO_x.

Figure 1 : Valeurs et normes d'émissions moyennes de NO_x des parcs



De façon générale, la valeur moyenne de NO_x des parcs de véhicules légers et de camionnettes légères ainsi que de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers a diminué de 2004 à 2014. Plus précisément, la valeur moyenne de NO_x des parcs pour l'année de modèle 2014 continue de diminuer, et se situe à 15,6% sous la norme de 0,07 g/mille.

5 Conclusions

C'est la onzième année que les entreprises font l'objet des exigences pour les émissions moyennes de NO_x en vertu du *Règlement*. Au total, 21 entreprises ont soumis des rapports sur 329 groupes d'essai composés de 1 724 084 véhicules construits ou importés au Canada pour y être vendus au détail.

La valeur moyenne de NO_x de l'ensemble des parcs canadiens de véhicules légers et de camionnettes légères ainsi que de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers pour l'année de modèle 2014 est de 0,05907711 g/mille, comparativement à la norme de 0,07 g/mille. La valeur moyenne de NO_x des parcs de chaque entreprise était égale ou inférieure à la norme, et toutes les entreprises ont respecté, selon leur rapport, les dispositions du *Règlement* relatives aux normes moyennes des parcs.

La valeur moyenne de NO_x a continué de diminuer pour l'année de modèle 2014. Ce résultat correspond aux objectifs de rendement environnemental du *Règlement*.

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

7e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

